



COMMUNE DE CHOISY

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/11/2025

Reçu en préfecture le 07/11/2025

Publié le

ID : 074-217400761-20251107-D25_38-DE



Nombre de conseillers :
En exercice **18**
Présents **11**
Votants **13**

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 novembre

Le conseil municipal de la commune de Choisy, dûment convoqué le 28 octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves GUILLOTTE, Maire.

Présents : Yves GUILLOTTE, Christiane MICHEL, Christian BOCQUET, Jacqueline CECCON, Jacqueline PECORARO, Brigitte BARRET, Michel SOCQUET-CLERC, Sylvie AUROY, Isabelle JOYE, Guy PHILIPPE, Marlène CHAFFARD

Pouvoirs : Norbert CHIODINI à Sylvie AUROY, Jean BARDET à Michel SOCQUET-CLERC

25/38

Absents : Valérie STEFANUTTI, Olivier COUET, Stéphane GREVE, Jean BARDET, Norbert CHIODINI, Gilbert LIENARD, Aurore MOSSIERE

Secrétaire de séance : Jacqueline PECORARO

Objet :

MARCHE DE CONSTRUCTION DE L'EXTENSION DES ECOLES LOT 07. SAS BOUVIER FRERES AVENANTS N°3 ET 4

M. Yves GUILLOTTE, Maire rapporteur, informe les membres du Conseil Municipal que :

Vu la délibération n° 2023-54 du 14 décembre 2023 portant sur les travaux d'extension des écoles.

Vu l'acte d'engagement en date du 27 mai 2024, le lot 07 (Menuiserie intérieurs bois agencement) a été attribué à l'entreprise SAS BOUVIER FRERES pour un montant de 123 097.34 € HT.

1^{er} avenant n° 3 est lié à une demande du bureau de contrôle pour le remplacement du châssis vitré salle de classe maternelle.

Le coût de cette modification pour le lot 07 impose une plus-value de 3 210.00 HT (14.86%)

2^{ème} avenant n° 4 est lié à une demande du bureau de contrôle pour le remplacement de la porte pleine intérieure du sas par une porte vitrée.

Le coût de cette modification pour le lot 07 impose une plus-value de 1 363.70 HT (15.97%)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant n° 3 pour le lot 7 attribué à SAS BOUVIER FRERES (Menuiserie intérieurs bois agencement) pour un montant de 3 210.00.00€ HT soit 3 852.00 € TTC

- **APPROUVE** l'avenant n° 4 pour le lot 7 attribué à SAS BOUVIER FRERES (Menuiserie intérieurs bois agencement) pour un montant de 1 363.70€ HT soit 1 636.44 € TTC

- **AUTORISE** le maire à le signer

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Le secrétaire de séance
Jacqueline PECORARO

Délibération devenue exécutoire compte tenu de
la télétransmission en Préfecture le
et de la publication le
Le Maire,

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Yves GUILLOTTE